

MARS 2018

### #ACTU: CONTRIBUTION À LA FORMATION PROFESSIONNELLE



N'oubliez pas ! Toutes les entreprises devront payer la contribution à la formation professionnelle auprès de leur OPCA avant le 1er Mars 2018. Toutes les entreprises sont concernées.

A quoi sert la participation à la contribution ? Cette contribution va notamment vous permettre de financer vos actions de formation pour l'année 2018. Pour cela, avez-vous pensé à définir un plan de formation global et individuel pour vos salariés ? Envisagez les formations de vos salariés sereinement ! Identifiez vos besoins grâce aux entretiens professionnels et à l'analyse de vos mutations des emplois en interne.

Vous avez besoin de mettre en place une formation pour votre entreprise ? Confiez-nous vos besoins, nous vous accompagnerons dans la recherche de vos formations finançables et adaptées.

### #L'ENTRETIEN ANNUEL ET L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL : QUELLES DIFFÉRENCES ?

Toutes les entreprises, quelque soient leurs tailles , sont dans l'obligation depuis 2014 de faire passer tous les deux ans un entretien professionnel à ses salariés. L'entretien annuel est un rendez-vous que les salariés attendent , mais qui n'a pas de caractère obligatoire.

A qui s'adressent ces entretiens ? Quelles sont les finalités ? Quelles différences ? Formersessalaries.com vous conseille pour bien préparer les entretiens de vos salariés. Retrouvez toutes ces informations sur notre blog : <https://formersessalaries.blog/>

### RAPPEL DU TAUX DE COTISATION

- Le taux de contribution est de 0.55% pour les entreprises dont l'effectif moyen est de moins de 11 salariés

- Pour les plus de 11 salariés le taux est de 1%

- Les entreprises de travail temporaire doivent quant à elles s'acquitter de 1.3%

Attention certaines branches peuvent fixer d'autres taux supérieurs.

Dans le cas où vous financeriez le compte personnel de formation à hauteur de 0.2% et sous condition d'un accord collectif de 3 ans, vous pouvez payer seulement 0.8%

# LA LETTRE

NEWS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

## #COMPAREZ LE COÛT D'ACHAT DE VOS FORMATIONS

Formersessalaries.com simplifie les démarches des entreprises pour leurs besoins en formation professionnelle.

Comment ça marche ?

Vous vous inscrivez gratuitement sur le site formersessalaries.com et spécifiez votre besoin en formation.

Vous recevrez sous 5 jours maximum 3 formations finançables OPCA.

Vous avez ainsi la garantie de comparer le coût d'achat de vos formations, de ne choisir que des formations finançables OPCA et d'augmenter votre retour sur investissement.

### FORMERSESSALARIES

- Filiale du groupe Ouest-France Multimédia
- Une offre gratuite et sans engagement pour les entreprises
- Un service innovant qui simplifie les demandes des formations professionnelles
- Un engagement de réception de 3 formations finançables OPCA en 5 jours maximum
- Une équipe de 4 personnes à votre service
- Plus de 100 entreprises déjà clientes de notre solution

## #A LA RECHERCHE D'UNE FORMATION POUR VOS SALARIES ?

Nous trouvons pour vous les formations professionnelles dont vous avez besoin.

Inscrivez-vous dès maintenant sur [www.formersessalaries.com](http://www.formersessalaries.com)  
c'est gratuit et sans engagement !



Inscrivez  
votre entreprise  
sur notre site



Déposez  
votre besoin  
en formation



Choisissez  
librement  
la meilleure offre